



Gouvernance, outils et financements de la Stratégie forestière du Massif Alpin

Note de contexte

Une stratégie et une gouvernance spécifiques au Massif alpin français

La **Loi Montagne n°85-30 du 8 janvier 1985** a défini la montagne comme une « entité géographique, économique et sociale dont le relief, le climat, le patrimoine naturel et culturel nécessitent la définition et la mise en œuvre d'une politique spécifique de développement, d'aménagement et de protection ».

Afin de prendre en compte la gouvernance spécifique prévue par la « loi Montagne », le **Commissariat de massif** des Alpes, équipe territorialisée du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), est en charge de l'animation d'un Comité de massif.

Le **Comité de massif des Alpes**, composé d'élus, de représentants de l'Europe, de l'Etat, des Régions Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes et des acteurs socio-professionnels du territoire, est une instance consultative associée aux politiques d'aménagement, de développement et de protection du massif.

Le **Schéma interrégional d'aménagement et de développement du massif des Alpes (SIMA)** du 16 juin 2006 adopté en avril 2013 par le Comité de Massif, les Régions Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Rhône-Alpes après avis des Départements, constitue le document d'orientations stratégiques 2014-2020 du massif.

Pour les thématiques de la forêt et du bois, le Comité de Massif a constitué le **Groupe de travail « forêt bois »**, dont les objectifs sont notamment de :

- Mettre en œuvre et suivre la stratégie forestière alpine de manière coordonnée
- Valoriser l'intelligence collective du réseau alpin de la forêt de montagne
- Créer un cadre de réflexion stable et lisible en lien avec les dispositifs
- Décloisonner la réflexion du Comité de massif et contribuer à l'amplifier

Les outils et financements de la stratégie forestière alpine 2014-2020

Les outils et les financements au service de la stratégie forestière alpine sont :

- Le **Réseau alpin de la forêt de montagne**, composé des acteurs de la forêt est du bois, animé par les Communes forestières. Il est en charge de promouvoir la Stratégie forestière alpine auprès des porteurs de projets, d'organiser le partage de la connaissance entre territoires, acteurs économiques...
- La **certification BOIS DES ALPES™** résulte d'une initiative de la filière alpine. Elle vise l'utilisation de la ressource bois locale dans la construction, en garantissant l'origine et la qualité des bois d'œuvre du massif. Elle est mise en œuvre par l'Association Bois des Alpes.
- Les **aides des programmes de massif dédiées à la filière bois alpine** :
 - la Convention Interrégionale du Massif des Alpes (CIMA) entre l'Etat, les Régions, les Départements et l'ADEME
 - le POIA-FEDER (Programme Opérationnel Interrégional des Alpes) outil de développement destiné à l'ensemble du Massif



Les réunions de présentation de la stratégie forestière alpine

Les **Réunions de présentation de la Stratégie forestière alpine** sont organisées dans le cadre de l'animation du Réseau alpin de la forêt de montagne, pour informer les porteurs ou futurs porteurs de projets forêt-bois, entreprises, groupements d'entreprises, associations, établissements publics et privés, et collectivités publiques du Massif alpin.

Le Réseau alpin de la forêt de montagne est animé par les Communes forestières

Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur

Pavillon du Roy René

CD7 Valabre, 13120 Gardanne

Tél. 04 42 65 43 93 - Fax 04 42 51 03 88

www.alpesboisforet.eu

alpes@cofor.eu

Communes forestières Rhône-Alpes

Maison des Parcs et de la Montagne

256 rue de la République, 73000 Chambéry

Tél. 04 79 60 49 05 - Fax 09 72 27 14 22